

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2015/021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc – HONORAT Guy
Excusé : PECOULT Jocelyn -- PONCET Norbert — PELISSIER Laurence
Syndic suppléant : LIENS Charles –OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le dix-sept décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION - MODERNISATION DES FILIOLES – COMMUNE DE CHEVAL BLANC – TRANCHE 1

=====

Le Président expose : le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser une demande de subvention pour les travaux de modernisation des filioles syndicales sur la Commune de Cheval Blanc, tranche 1, prévus par le Schéma Directeur d'Irrigation et inscrit au contrat de canal du Cabedan Neuf.

En effet, le Schéma directeur réalisé en 2014 a mis en évidence la nécessité de réaliser une modernisation des 4 filioles syndicales de Cheval Blanc et ces travaux ont été intégrés dans la seconde partie du contrat de canal.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 230 000.00 euros HT. Le financement est le suivant :

- UE / FEADER	42.4 %	97 520 euros
- Agence de l'Eau	37.6 %	86 480 euros
- Autofinancement	20 %	46 000 euros

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la réalisation des travaux de modernisation des filioles syndicales, commune de Cheval Blanc, tranche 1, pour un montant de 230 000 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20151217-2015-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015
Publication : 04/01/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES